

N° 167443-2021/1-ACTS/DERES

Date du : 23 décembre 2021

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : délibération approuvant le règlement intérieur des internats de la province Sud

**PJ** : un projet de délibération

Le projet de délibération soumis au vote des élus a pour objectif l'approbation du règlement intérieur des internats de la province Sud, qui établit l'ensemble des règles de vie des établissements et fixe les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative. Le règlement intérieur lie l'internat provincial à l'élève et ses responsables. La population des internats de la province Sud étant essentiellement des élèves inscrits dans le second degré, le projet de règlement intérieur a été élaboré en partenariat avec les services du vice-rectorat.

En premier lieu, le règlement fixe les modalités d'accueil et de sorties ainsi que les horaires de fonctionnement, modulables selon l'internat. Les élèves sont accueillis et placés sous la responsabilité de l'internat :

- dès leur arrivée le dimanche soir ou le lundi matin, jusqu'au départ pour leur établissement scolaire le lundi matin ;
- de la fin des cours (ou après la cantine pour les mercredis), jusqu'au départ pour leur établissement scolaire le lendemain matin, les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

En dehors de ces plages horaires, les élèves ne sont pas sous la responsabilité de l'internat. Les modalités concernant la pause méridienne feront l'objet de convention entre l'établissement scolaire d'accueil et l'internat. Le service de restauration du midi fait l'objet d'un règlement intérieur spécifique.

Aucun élève ne peut quitter l'établissement en semaine sans autorisation parentale.

Le règlement intérieur définit ensuite les modalités de la vie en collectivité. L'élève s'engage à respecter les autres comme son environnement matériel. Il s'engage à respecter une bonne hygiène de vie. Les éducateurs s'engagent quant à eux à les accompagner pour appréhender ces règles. Enfin l'internat s'engage à fournir des repas équilibrés et à lutter contre le gaspillage, à mettre à disposition une infirmerie et un psychologue.

L'internat n'est pas qu'un lieu de vie, il doit également offrir un environnement attractif, favorisant l'épanouissement de chaque élève. La province Sud entend placer la réussite scolaire et l'excellence au cœur de son action. Ainsi chaque internat propose une aide aux devoirs organisée par les éducateurs, qui peuvent être suppléés par des enseignants. Chaque semaine sont organisées des activités sportives et/ou culturelles, chaque

élève est tenu d'y participer. Par ailleurs, l'internat encourage une utilisation raisonnée des outils numériques et d'internet.

Enfin, le règlement intérieur arrête les mesures disciplinaires et éducatives encourues en cas de manquements aux règles fixées. Les conséquences du non-respect des termes du règlement varient de l'entretien avec les parents à l'exclusion de l'élève, en passant par la mise en place de contrat individuel, la privation d'activité ou des travaux d'intérêt collectif.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.